

Madame la Rectrice,

Par cette lettre, nous tenons à vous faire part des difficultés concrètes d'exercice rencontrées par les personnels des C.I.O. de l'académie Orléans-Tours. Nous vous avons déjà alerté en septembre 2019 concernant la dégradation des conditions de travail effectives dans les services d'information et d'orientation. Ces difficultés sont en partie inhérentes à la politique ministérielle mais découlent également de l'expérimentation, dans notre académie, du nouveau schéma d'organisation des services. Ce dernier pourtant rejeté unanimement par l'ensemble des organisations syndicales au CTA du 10 décembre 2019 et par la grande majorité des personnels. Ces décisions viennent amplifier la casse des C.I.O. déjà engagée depuis quelques années.

Indre et Loire :

- Les locaux du CIO de Joué-lès-Tours accueillant l'ensemble des personnels des deux services (Tours et Joué-lès-Tours) sont nettement sous dimensionnés et les conditions matérielles, pour un travail d'équipe et un service de qualité rendu aux usagers, ne sont pas remplies : pas de possibilité de connexion internet dans tous les bureaux d'accueil voire pas de postes informatiques à l'heure de la dématérialisation de l'information et des procédures, mobiliers vétustes, salle de travail en commun inadaptée... Le collectif de travail ayant été mis à mal, nous constatons une détérioration, à notre corps défendant, de « l'offre » de services en direction de nos publics.
- La suppression de trois postes administratifs à la rentrée 2019, puis d'un supplémentaire à cette rentrée sur le CIO regroupant Joué/Tours, rendent les conditions de travail des personnels administratifs particulièrement délicates, faisant rejaillir une partie de leur travail directement sur les DCIO et les PsyEn EDO. Les deux secrétaires encore en poste assument la charge de travail effectuée par sept collègues antérieurement. Ainsi, il faut parfois plusieurs jours à un usager pour réussir à joindre nos services car elles ne peuvent faire face à l'afflux des appels incessants. Cela a été particulièrement problématique pour accompagner les jeunes sans affectation en cette rentrée.
- L'absence de poste de secrétaire au CIO de Loches depuis septembre 2019 a créé les conditions d'un travail empêché et sont génératrices d'un grand désarroi professionnel (les PsyEN doivent répondre au téléphone alors qu'elles sont en entretien). Non seulement, les personnels sous votre responsabilité se sentent oubliés et méprisés, mais toutes les conditions sont réunies pour « invisibiliser » ce service public d'orientation de l'Education Nationale pourtant essentiel sur ce territoire rural.
- Le gel du poste administratif du CIO de Chinon est toujours effectif, laissant présager le pire quant au maintien du service.

- Le fonctionnement du CIO d'Amboise, pourtant annoncé comme « temporaire » et trop souvent mis en avant comme exemple, a anéanti le travail d'équipe pourtant primordial pour nourrir le travail des PsyEn EDO en établissements, et a fait disparaître le service pour les publics extérieurs aux établissements qui ne s'y rendent plus. L'ensemble des personnels du C.I.O., a le sentiment d'une absence totale de reconnaissance d'une partie de son travail en CIO et se sent abandonné. Comment comprendre une telle situation alors même que des locaux gratuits étaient proposés par la communauté de communes pour héberger le C.I.O. à proximité de la cité scolaire ?

Cher :

- À la faveur du départ des DCIO de Vierzon et Saint-Amand, les préconisations inscrites dans le Rapport Charvet, dont s'inspire « l'expérimentation » proposée par le rectorat se concrétisent. Ainsi, la directrice restante aura la charge des trois C.I.O., niant par la même le travail réalisé localement par les deux autres DCIO. La « création », non réglementaire, d'un « emploi » d'adjoint de l'IEN-IO n'a pas fait l'objet d'un appel à candidature parmi les DCIO de l'académie. On ne peut que s'inquiéter pour la pérennité des CIO de St-Amand et Vierzon, dans un département fortement rural. Alors que 2 BMP avaient été prévus en compensation du gel des 2 postes de DCIO et que 2 contractuelles ont été affectées, les personnels viennent d'apprendre que seul le BMP de Vierzon était maintenu.

Eure et Loire :

- L'exiguïté et l'inadaptation des locaux du CIO de Chartres au lycée Jehan de Beauce réduisent la capacité de réception du public et mettent l'ensemble des personnels dans des conditions de travail très difficiles.

Indre :

- Le poste de DCIO du CIO du Blanc est actuellement sans DCIO. Le DCIO ayant accepté de faire fonction comme IEN IIO.
- Au CIO de Châteauroux, conformément à ce qui se pratiquait depuis toujours, il a été procédé au recrutement de 2 contractuelles pour combler 2 postes laissés vacants suite à des demandes de disponibilité. Mais vos services ont spécifié qu'il n'y avait plus de moyens pour financer ces postes. Conséquence : ce sont 6 établissements scolaires non couverts.

Loir-et-Cher :

- Le non remplacement du poste de DCIO de Vendôme rend le travail en CIO beaucoup plus délicat faute d'un pilotage de proximité. L'année précédente, le SNES-FSU avait obtenu qu'une contractuelle PsyEN soit recrutée en compensation du gel du poste de DCIO, il semblerait que ce ne soit plus le cas à cette rentrée. Il s'agit pourtant d'un des CIO qui a une des plus importantes charge d'élèves par PsyEN. 3 établissements scolaires sont donc découverts.
- Comme vous le savez, la Directrice du CIO de Romorantin, ayant accepté l'intérim du poste de DCIO de Vendôme, n'a jamais reçu de lettre de mission et par voie de conséquence n'a pas touché d'indemnités et n'a pas pu réaliser cet intérim correctement du fait de raisons techniques.

Loiret :

- Le poste de DCIO laissé vacant par le départ de la DCIO à la Région prive les personnels d'un pilotage de proximité alors que ce CIO compte 6 PsyEn et des secteurs d'intervention particulièrement chargés. Et ce n'est pas la nomination d'une DCIO départementale qui pourra y suppléer. Comment comprendre qu'à cinq ans d'intervalle, des postes de DCIO aient été créés (Pithiviers et Gien) et que le rectorat gèle le poste de DCIO de Montargis à la rentrée ?
- Par ailleurs, on peut s'interroger sur le lien fonctionnel et hiérarchique entre la DCIO départementale et les deux DCIO de Gien et Pithiviers.

Plus globalement, nous venons d'apprendre que l'équivalent de 12 postes de PsyEN sont vacants et que vos services ne procéderont pas au recrutement de contractuels : Nogent: 1,5 poste, Châteaudun : 1 poste, Gien : 1 poste, Romorantin : 1 poste, Montargis : 1 poste, Pithiviers : 1 poste, Orléans : 3 postes, Blois : 0,5 poste, Châteauroux : 2 postes.

A cela s'ajoutent les 2 postes de PsyEn promis et non attribués à Vendôme et à St Amand Montrond et 4 postes de DCIO gelés.

Alors que l'expérimentation avec la Région, dans le cadre de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, et la création de postes d'ingénieurs de l'orientation se met en place, aucun des PsyEN n'a été destinataire de la convention.

Ces diverses expérimentations participent à la casse des CIO et vont induire inévitablement de la confusion dans la perception, par les élèves et leurs familles, de l'identité professionnelle des différents intervenants.

Le SNES-FSU continuera à défendre un modèle de CIO avec un DCIO affecté dans chaque CIO et un nombre suffisant de personnels administratifs, préalable indispensable pour rendre un service public de qualité.

Pour le SNES-FSU, les CIO sont un rouage essentiel du service public d'Éducation Nationale. Par leurs connaissances des processus psychologiques et des déterminismes sociaux ou genrés en jeu dans l'élaboration des projets d'orientation, leurs échanges et construction de pratiques collectives, leur vision globale du système de formation élaborée en CIO et la prise en compte des jeunes dans leur globalité, le travail des PsyEN EDO est fondamental dans l'accompagnement des projets d'orientation de nos élèves. Si le SNES-FSU reconnaît que la collaboration des PsyEN EDO et des différents personnels de l'Éducation Nationale (CPE, PP, Professeurs...) est indispensable, il est également indispensable de stopper le recentrage des missions des PsyEN EDO vers un accompagnement des équipes éducatives au détriment de l'accompagnement des élèves.

Le maillage territorial des CIO tel qu'il existe est nécessaire pour assurer ces missions : c'est dans ces lieux, que peuvent être accueillis des publics extérieurs aux établissements, parfois éloignés de l'école, en grande difficulté. Les CIO ont un rôle social fondamental.

C'est aussi dans les CIO que les PSYEN construisent collectivement leur travail, échangent leurs pratiques et nouent des partenariats indispensables (structures médico-sociales, associations, missions locales, pôle emploi, PsyEN EDA...) : le CIO est leur outil de travail.

C'est pour toutes ces raisons qu'il nous semble urgent de remettre les choses à plat dans

ces services et de le faire en conformité avec la réglementation en vigueur, qui pour le moment n'est pas respectée dans l'académie d'Orléans-Tours.

Nous vous demandons donc une audience en urgence.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer Madame la Rectrice nos salutations distinguées

J.PFEIFFER
Co secrétaire académique du Snes

J.PASCUAL S.BERGER
Co responsables de la Catégorie PsyEN/DCIO